

Un diagnostic gratuit

- Un rendez-vous d'1 à 2h maximum

Une fois inscrit au dispositif, une visite du prestataire que nous avons mandaté sur ce projet permet d'évaluer l'exposition de votre bien au risque inondation.



Ce diagnostic est **gratuit, confidentiel et personnalisé.**

- Remise d'un **rapport individuel** et présentation des mesures éventuelles de protection de votre bien.

Des travaux subventionnés

- Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, le **dispositif Ardech'ALABRI** vous accompagne pour obtenir des financements et mettre en œuvre les travaux préconisés.

- Vous pouvez bénéficier d'une subvention à hauteur de **80% maximum des montants engagés.**



Qui sommes-nous ?

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche est né de la fusion des syndicats de rivière Ardèche Claire, Beaume Drobie et Chassezac. Il a gardé les mêmes missions de **préservation des rivières** (analyse de la qualité des eaux, travaux d'entretien de la végétation, sensibilisation aux économies d'eau...) et de **prévention des risques d'inondations.**

Cité de l'Ardèche - 18 septembre 2014 - Saint-Martin d'Ardèche
©mairie de St Martin d'Ardèche

Plus d'informations, inscription ?



<https://inondations.ardeche-eau.fr>



EPTB Ardèche - Ardèch' **ALABRI**
4, allée du château
07200 Vogüé



alabri@ardeche-eau.fr



07 49 76 12 16

Covid 19 : visites dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.



Opération menée avec le soutien financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cité de la Volaire - 3 novembre 2014 - Val des Sabins - ©mairie de Val des Sabins

Cité de l'Ardèche - 27 septembre 1999 - Val des Sabins - ©CDD 107



Etablissement Public Territorial
du Bassin Versant de l'Ardèche



Ardèch'
ALABRI
Mon logement moins vulnérable aux inondations !



Un panel de solutions, à adapter à mon logement

**Arrimage des objets
susceptibles de flotter**
cuve de stockage, caravane...

Etage refuge
pour se mettre en sécurité en cas de
crue et attendre les secours.

**Intervention sur les
réseaux électriques**
pour séparer les pièces inondables
de celles qui ne le sont pas et mise
en place d'un réseau descendant.

Batardeau amovible
posé au niveau des ouvertures,
il limitera les entrées d'eau
dans le bâtiment.

Clapet anti-retour
permet d'empêcher l'entrée
des eaux usées dans
l'habitation.

**Surélévation des prises
électriques, chaudière et
électroménager**
au dessus du niveau de la crue de
référence.

Balisage de la piscine
submergées, les piscines enterrées
deviennent invisibles : risques de
noyade pour les piétons et sauveteurs.

Pompe vide-cave

Pourquoi faire un diagnostic

Ardèche
ALABRI ?

- évaluer l'exposition de mon logement au risque inondation ;
- mettre ma famille en sécurité ;
- limiter les dégâts futurs et leurs coûts ;
- favoriser un retour rapide à la normale ;
- connaître les bons comportements en cas d'inondation.

